



15ème législature

Question N° : 1441	De M. Damien Adam (La République en Marche - Seine-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Cohésion des territoires		Ministère attributaire > Cohésion des territoires
Rubrique >urbanisme	Tête d'analyse >Quartiers prioritaires de la politique de la ville	Analyse > Quartiers prioritaires de la politique de la ville.
Question publiée au JO le : 26/09/2017 Réponse publiée au JO le : 03/04/2018 page : 2800		

Texte de la question

M. Damien Adam interroge M. le ministre de la cohésion des territoires sur le Nouveau programme national pour le renouvellement urbain (NPNRU) et son budget. Mis en place pour couvrir la période 2014-2024, le NPNRU accompagne 216 quartiers d'intérêt national et 274 d'intérêt régional à travers l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Il vise ainsi à transformer les quartiers en difficulté pour les rendre attractifs et améliorer la vie au quotidien de plus de 2 millions d'habitants. Le Gouvernement a annoncé sa volonté de doubler le budget de ce programme, qui passerait de 5 milliards d'euros à 10 milliards d'euros de subventions. Il souhaiterait connaître les modalités du doublement du budget du Nouveau programme national pour le renouvellement urbain. Il aimerait également connaître le calendrier de cette mesure. Enfin, compte tenu de l'ampleur de l'augmentation du financement, il souhaiterait savoir dans quelle mesure le Nouveau programme national pour le renouvellement urbain (NPNRU) sera réorienté.

Texte de la réponse

Le renouvellement urbain constitue l'un des piliers essentiels de la politique de la ville. Depuis son lancement en 2003, des quartiers entiers ont changé de visage. Le premier programme de renouvellement urbain (PNRU) a généré 50 milliards d'euros d'investissement et a permis la construction et la réhabilitation de 600 000 logements. En 2014, un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), fondé sur une approche renouvelée a été lancé avec une enveloppe de 5 milliards d'euros. Dès juillet 2017, le Gouvernement a confirmé sa volonté de doubler le montant initial du NPNRU. Cette nouvelle ambition a été traduite dans le projet de loi de finances pour 2018 adopté le 21 décembre 2017 qui porte le montant du nouveau programme national de renouvellement à 10 milliards d'euros, dont 1 milliard d'euros provient de subventions de l'État, 2 milliards d'Action Logement et 2 milliards des bailleurs sociaux. Le conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sera amené à tirer les conséquences de ces moyens complémentaires en adoptant une nouvelle stratégie d'allocation de ses ressources durant le premier trimestre 2018.